MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE
et
DU COMMERCE.

3e SÉRIE
DES AVIS DIVERS.

N° 346.

ÉTATS BARBARESQUES.

Faits commerciaux. N° 2.

MAROC, TUNIS ET TRIPOLI.

SOMMAIRE.

I. — Maroc.—Situation commerciale en 1845.—Renseignemens sur le commerce des laines en ce pays.

II. — Tunis. — Aperçu du commerce de cette Régence en 1845. — Notice sur les relations commerciales de Tuggurt (Algérie) avec la Régence de Tunis.

III.— Tripoli.— Situation du commerce de cette Régence. Observations sur les opérations avec le Levant, les Etats Barbaresques, le Soudan, etc. — Du commerce de Caravane à Tripoli, en 1846. — Récolte de la Régence.

IV.— Commerce de la France avec les Etats Barbaresques, en 1843 et 1844.

Septembre et Octobre 1846.


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

I.

MAROC.

SITUATION COMMERCIALE EN 1845.

Le Département de l'Agriculture et du Commerce a donné dans un précédent extrait (nº 206 de la présente série, livraison d'août 1844, ETATS BARBARESQUES, *Faits commerciaux,* nº 1) un aperçu de l'état commercial et industriel du Maroc de 1836 à 1842. Les renseignemens ci-après, recueillis à une date récente, ajoutent quelques nouveaux faits à ceux qui ont été déjà publiés.

L'augmentation des droits de Douane avait, en 1845, affecté le mouvement de la plupart des marchandises, et, malgré les modifications apportées depuis au Tarif, si peu stable, de ce pays, le commerce d'importation en a sensiblement souffert : les marchandises ayant par suite haussé sur le marché, les Maures et les Arabes de la campagne ont restreint leurs achats. Aussi s'est-il manifesté une certaine lourdeur dans les affaires, et les négocians ont-ils mis beaucoup de réserve dans leurs commandes à l'étranger. C'est, au reste, le commerce anglais qui souffre le plus de pareils accroissemens de droits, les produits de l'industrie britannique, fort recherchés au Maroc en raison de leur bas prix relatif, étant ceux sur lesquels ils pèsent davantage.

Quant aux exportations, elles se sont assez bien soutenues, surtout celles des *laines*, dont il a été expédié une quantité notable de Casablanca à Marseille. Ce port marocain est approvisionné par les provinces du Nord du Maroc (Taddla, Temsena, etc.), où se trouvent les plus belles laines du pays. Elles sont propres à la confection des *draps* mi-fins, ordinairement appelés *draps de troupes*, mais s'emploient aussi à la fabrication d'une qualité supérieure (1).

En 1836, le commerce d'exportation de Casablanca, qui consiste en peaux de mouton, cuirs de bœuf, etc., atteignait à peine 340,000 francs.

---

(1) Voir, page suivante, les *Renseignemens sur le commerce des laines.*

De 1836 à 1839, il s'était un peu accru; revenu au même chiffre, en 1840, il s'est de nouveau élevé graduellement de 1841 à 1845, et, dans le cours de cette dernière année, il est sorti de Casablanca pour 714,000 francs de produits.

Le monopole des *sangsues*, que l'Empereur avait concédé, en 1845, pour 30,000 piastres (156,000 fr.) par an, a été adjugé cette année pour la somme de 44,375 piastres (231,000 fr.).

Le monopole des *écorces de chêne* a été partagé entre trois compagnies; l'une pour l'exportation par Tanger et Larache, l'autre par Rabat et Casablanca, la troisième par Tetuan. On évalue à 60,000 quintaux (1) la quantité expédiée par les deux premiers ports; de 90 à 100,000 celle qui sort par les seconds, et de 15 à 18,000 les expéditions de Tetuan; soit, pour l'ensemble, environ 178,000 quintaux dont le monopole rapporte à l'Empereur environ 23,000 piastres (120,000 fr.), et qui paient 89,000 piastres (463,000 fr.) de droits.

RENSEIGNEMENS SUR LE COMMERCE DES LAINES AU MAROC (2).

La laine en suint, la plus fine du Maroc, est celle que l'on nomme *baladia* ou *ourdizia*. Elle s'exporte par Casablanca qui, en raison de sa proximité des lieux de production, doit en être regardé comme l'entrepôt naturel, et vaut maintenant, sur cette place, de 11 à 12 ducats (3) le quintal de 116 livres (53 kilogr.), soit de 70 fr. à 76 fr. 40 c. les 100 kilogr. Il en est de même de la laine lavée, qui s'y vend en ce moment de 19 à 20 ducats, même poids (121 fr. à 127 fr. 40 c. les 100 kilogr.).

C'est dans la saison de la tonte, c'est-à-dire depuis le mois de mars jusqu'à la fin de juillet, que les laines arrivent dans le port de Casablanca. Là, elles passent dans les mains de 5 ou 6 spéculateurs qui, pour mieux parer à l'augmentation des prix que produirait la concurrence dans les achats, s'entendent pour les faire en commun, et se partagent ensuite la marchandise.

Pour acheter des laines à Casablanca, il conviendrait de faire des avances de fonds suffisantes aux agens européens ou indigènes qu'on chargerait de l'opération, les affaires se traitant toujours au comptant avec les fournisseurs des provinces. La commission à payer aux agens sur place est de 2 1/2 p. 0/0.

La laine lavée, pelade, qu'on appelle dans le pays *lebatia* ou *hamaouia*, vient de Fez et de Mequinez. C'est la laine qu'on retire des peaux, quand on les prépare pour le tannage. Elle coûte, dans ces deux villes, de 16 à 17 ducats le quintal anglais (104 fr. 65 c. à 111 fr. 20 c. les

---

(1) Le quintal = 50 kilogr.

(2) Ils ont été fournis, sur la demande du Ministère, par la maison Desgrand père et fils, de Lyon, à la date du 1er mai 1846.

(3) Le ducat du Maroc a 10 onces, la piastre, 16. Le taux de la piastre, pour fournir sur Marseille, est de 5 fr. 40 c., ce qui ferait ressortir le ducat à 3 fr. 37 c. 1/2

100 kilogr.), non compris 2 1/2 p. 0/0 de commission et 1 ducat pour le transport à Tanger ou à Larache.

Le droit de Douane, à la sortie, est fixé, à Casablanca et à Mazagan, savoir : pour la laine en suint, à 3 piastres fortes d'Espagne (16 fr. 20 c.) le quintal anglais, plus 2 livres de poudre à canon ; pour la laine lavée et la laine pelade, à 6 piastres fortes (32 fr. 40 c.), plus 4 livres de poudre. même poids.

Les frais de magasinage, d'emballage, de porte-faix, d'embarquement, etc., peuvent être calculés à 1 piastre par quintal. Le nolis de Casablanca à Marseille est ordinairement de 8 francs les 50 kilogrammes pour la laine lavée, et de 5 fr. 50 c. à 6 francs pour la laine en suint ; il faut y ajouter 10 p. 0/0 de *chapeau*. Le fret diminue de 50 centimes lorsque les laines sont chargées à Larache ou à Tanger. Il faut tenir compte en outre des frais à l'arrivée de la marchandise en France.

Il est à remarquer aussi que les prix d'achat ci-dessus indiqués n'ont rien d'absolu, mais qu'ils sont sujets à varier de 1 ou 2 piastres en hausse et de 1 piastre en baisse.

LAINES IMPORTÉES DES ÉTATS BARBARESQUES (1) EN FRANCE, DEPUIS 1831, POUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.

	Quantités (2).	Valeurs déclarées.
1831....	»	451,775 fr.
1832....	»	318,267
1833....	»	864,731
1834....	»	2,209,323
1835....	»	3,041,647
1836....	»	2,809,497
1837....	»	998,087
1838....	»	1,454,328
1839....	948,119	1,144,220
1840....	1,375,452	1,576,884
1841....	1,373,342	1,527,475
1842....	»	1,474,680
1843....	708,003	751,560
1844....	725,310	753,053

(1) Les Tableaux des Douanes ne distinguent pas si elles viennent du Maroc, de Tunis ou de Tripoli.

(2) Elles ne sont accusées en *quantités*, dans les Tableaux des Douanes, que depuis 1839. Les quantités manquent également pour l'année 1842.

II.

TUNIS.

APERÇU DU COMMERCE DE CETTE RÉGENCE EN 1845.

Les renseignemens ci-après ont pour objet de compléter ceux que donne, sur le même pays, l'extrait précité (n° 206 de la série, ÉTATS BARBARESQUES, *Faits commerciaux*, n° 1, pages 25 à 33).

Le mouvement commercial de la Régence n'a pas dépassé, pendant l'exercice 1845, le chiffre de 13 millions 17,000 francs, et serait ainsi demeuré inférieur de près de 2 millions à celui de 1844, et de près de 9 à celui de 1843.

La valeur des importations, auxquelles la Toscane, la Grande-Bretagne et la France ont pris la plus forte part, a été, dans cet ensemble, de 8 millions 517,000 francs.

Les exportations, qui ont eu lieu principalement pour la France, la Grande-Bretagne, l'Egypte, la Sardaigne, l'Algérie et la Toscane, ont été de 4 millions 500,000 francs.

Le déficit de 1845 affecte presque tous les articles, et toutefois atteint plus particulièrement, à l'importation, les *bois*, la *soie grége*, les *tissus* et les *armes*, et, à l'exportation, les *céréales*, les *bonnets de laine*, les *articles manufacturés* et l'*huile d'olive*.

L'abaissement des valeurs indique sans doute un ralentissement dans le cours des transactions de la Régence avec l'Europe; il n'implique pas nécessairement toutefois l'appauvrissement du pays, attendu que, si les données servant à la rédaction des tableaux peuvent être considérées comme exactes pour ce qui regarde le mouvement opéré par mer, il est matériellement impossible de se procurer des renseignemens, même approximatifs, sur les exportations considérables qui s'effectuent journellement, par la voie de terre, pour l'Algérie, Tripoli, Tuggurt ou au-delà.

C'est ainsi que l'envoi à l'Algérie des *tissus de laine et de soie*, qui figurait pour une somme assez forte au tableau des exportations de Tunis avant la mise en vigueur de l'ordonnance royale du 16 décembre 1843, laquelle a, comme on sait, relevé le droit sur les tissus étrangers, ne présente plus depuis lors qu'un chiffre minime, sans que pour cela les fabriques aient réduit leurs travaux dans la même proportion : seulement les produits de manufacture tunisienne, toujours très recherchés dans notre colonie d'Afrique, y pénètrent frauduleusement par la frontière de terre et échappent de la sorte à toute appréciation.

Il y a eu, en outre, une réduction dans les quantités d'*huiles* exportées, qui ne paraît pas non plus un signe de la rareté de cette marchandise, car il est constant que les Maures en ont d'assez forts approvisionnemens dont ils n'ont pas jugé à propos de se défaire, dans l'espoir d'obtenir un prix plus élevé.

La sortie des *grains* ayant été interdite à cause de l'insuffisance de la récolte, ce fait a contribué aussi à amoindrir le total des exportations.

Il est à remarquer que la totalité des marchandises importées n'est pas consommée dans le pays; la majeure partie y figure seulement en entrepôt. Les *tissus anglais*, par exemple, provenant de Malte ou de Livourne, s'acheminent en grandes quantités, au moyen des caravanes, vers l'intérieur, où la vente en est faite par les négocians tunisiens.

Il en est de même des deux cinquièmes environ de la *soie* et de la *laine* d'Espagne, qui, converties en objets fabriqués, sortent sous cette forme de Tunis pour se réaliser en numéraire sur les marchés africains.

En somme, l'appréciation du mouvement réel des échanges, dans la Régence, est fort difficile, et les calculs de valeurs ne peuvent, en ce qui les concerne, être pris que comme des approximations.

Ce qu'il importe au reste de connaître principalement, c'est la part qu'a prise la France dans le mouvement commercial de Tunis. Or, on n'a sous ce rapport que des résultats relativement satisfaisans à signaler. En effet, sur une valeur de 13 millions 17,000 francs, notre commerce figure pour 3 millions 818,000 , dont 2 millions 238,000 en marchandises venues de France, et 1 million 580,000 en produits indigènes expédiés pour ce pays. Aucun des pays contractans n'a pris une plus forte part dans l'ensemble des opérations. On trouvera du reste plus loin (page 15) un compte-rendu de notre commerce avec les Etats Barbaresques.

La même proportion se fait remarquer à la navigation, qui a présenté à l'entrée 208 navires et 17,678 tonneaux, et à la sortie 177 navires et 13,372 tonneaux; total, 385 navires et 31,050 tonneaux, sur lesquels le commerce français a compté 73 navires et 7,915 tonneaux. Néanmoins, le mouvement total de la navigation de Tunis, en 1845, a subi une diminution, sur celui de l'année précédente, de 81 navires et de 8,954 tonneaux.

NOTICE SUR LES RELATIONS COMMERCIALES DE TUGGURT OU TOUGOURT (ALGÉRIE), AVEC LA RÉGENCE DE TUNIS.

Il résulte des renseignemens communiqués par des cheiks du Djerid et par un négociant maure, digne de foi, lequel prend part depuis plus de 20 ans à ce commerce, que Tuggurt, ville située à l'extrémité sud-est de nos possessions de l'Algérie, entretient, à l'aide des caravanes, des relations directes avec Temarna, Gremra, Maguer, Sidi-Rached, El Megarin, El Nesla, Besbet, Ouerguela, villes peu distantes de Tunis, ainsi qu'avec diverses parties de l'intérieur de l'Afrique.

Tuggurt n'est, à proprement parler, qu'un grand entrepôt qui dessert ces relations avec l'intérieur. Les importations de Tunis y sont évaluées, année moyenne, à 8 ou 900,000 piastres (1). Un sixième environ des marchandises est consommé à Tuggurt même, le reste est réexpédié.

Les tissus de coton appelés *toiles de Malte* (en arabe *Malti*) constituent le principal article de ce commerce. La consommation en est considérable et dépasse de beaucoup celle de toute autre espèce de marchandises; c'est la Grande-Bretagne qui, jusqu'ici, a fourni exclusivement ces tissus. La *toile de Malte* écrue s'emploie pour chemises d'homme : la même toile, teinte en bleu à Tunis, sert à confectionner des vêtemens de femme.

Les *soieries* importées à Tuggurt sont généralement de provenance ou d'origine française. Les *fichus* de Gênes, les *madapolams*, le *calicot*, la *percale*, l'*épicerie*, la *droguerie*, la *quincaillerie* et la *verrerie*, enfin un peu de *drap*, de *sucre* et de *café* sont de provenance tant française qu'anglaise.

L'industrie tunisienne fournit à Tuggurt des *tissus de laine*, tels que *couvertures*, *burnous*, *djoubas* blanches du Djerid, *burnous* du Kef et *djoubas* du Kerouan.

On estime qu'il s'importe annuellement de Tunis à Tuggurt plus de 5,000 *burnous Djeridi*, qui, au prix de 25 piastres l'un, font.	125,000 piastres.
600 burnous tant *Djeridi* que *cafi* se vendent à raison de 40 à 50 piastres.	27,000
Plus de 7 à 8,000 *djoubas*, tant de Kerouan que de Djerid, dont la valeur, étant de 20 à 30 piastres la pièce, forme un chiffre de.	160,000
On importe aussi beaucoup de *chembirs* et de *fichus* de soie de fabrique tunisienne, ainsi que des *bonnets* rouges et quelques habillemens confectionnés pour la classe riche du pays : ces articles réunis peuvent s'élever à.	100,000
En y joignant divers objets de *parfumerie*, tels que *savons*, *essences* de rose, de jasmin, de girofle et le *henné*, montant approximativement à la somme de. .	80,000
on a pour total des valeurs importées par le commerce tunisien.	492,000 piastres.
Soit.	389,000 francs.

Le commerce avec Tuggurt est entre les mains de quelques négocians maures de Tunis et de Djerid.

L'industrie de Tuggurt se borne à quelques fabriques de *nattes de jonc* et aussi à la tisseranderie, qui fournit des *burnous* et *haïks* de qualité très commune pour l'habillement des Arabes du désert.

On trouve, aux environs de Tuggurt, de beaux pâturages où paissent de nombreux troupeaux : mais les terres n'y paraissent pas propres à la culture des céréales ; c'est Tunis qui fournit ce dernier article.

---

(1) La piastre de Tunis = 0 fr. 79 c. (cours très-variable).

En échange des produits importés de Tunis, Tuggurt peut donner, outre quelques quantités de *poudre d'or* et des *dents d'éléphant* venant de l'intérieur, les productions de son propre sol. En première ligne figurent les *laines*, qui sont pour le moins aussi belles que celles d'Espagne, et dont l'exportation s'élève, année commune, à 150 ou 200,000 piastres (118 à 158,000 francs). Cette sorte est recherchée dans la fabrication des bonnets, et le bey l'emploie pour les draps fins à la nouvelle manufacture qu'il a fait établir à Toubourba.

Tuggurt exporte aussi pour environ 50,000 piastres (40,000 francs) de *beurre fondu* appelé *cemen*, très estimé dans la Régence, ainsi que pour 60 à 80,000 piastres (47 à 63,000 fr.) de *dattes* d'une espèce dont on fait grand cas.

Il paraît que les relations entre Tunis et Tuggurt étaient autrefois beaucoup plus importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui, et, si l'on en croit les Tunisiens, elles n'atteindraient guère qu'à la moitié de leur ancien chiffre. La cause de cette décroissance peut être attribuée suivant toute apparence, et d'après l'opinion même des négocians maures, au voisinage de notre colonie d'Afrique. En effet, les Arabes de l'intérieur ont ouvert avec Constantine et Biskara des relations dont ils se trouvent bien, et qui deviendront d'autant plus multipliées qu'ils connaîtront mieux la bonne qualité et le prix modéré des produits de fabrique française, double avantage qu'ils ne trouvent pas à Tunis, et en vue duquel ils n'hésiteront probablement pas à augmenter leur voyage de plusieurs journées de marche.

III.

TRIPOLI.

SITUATION DU COMMERCE EN 1845. — OBSERVATIONS SUR LES OPÉRATIONS AVEC LE LEVANT, LES ÉTATS BARBARESQUES, LE SOUDAN, ETC.

Depuis plusieurs années le commerce de Tripoli paraît en décadence, et l'on peut craindre que le moment ne soit pas éloigné où les négocians européens iront chercher ailleurs de meilleures chances. Il se fait, en somme, très peu d'affaires sur la place, et si, en 1844, le chiffre total des importations de Tripoli a encore atteint 1 million 244,000 francs, il ne faut pas perdre de vue que les 3/4 des marchandises dont se compose ce chiffre étaient encore en magasin à la fin de l'année. C'est même à grand'peine qu'elles commencèrent à s'écouler dans le printemps de 1845, quoiqu'il fût arrivé deux caravanes de Gadamès (sud-ouest de la Régence de Tripoli) et de Mourzouck (capitale du Fezzam). Ce n'est qu'à cette époque de l'année que les échanges reprennent un peu d'activité.

Au lieu d'être favorisé par les autorités locales, le commerce rencontre à chaque pas une foule d'obstacles et de difficultés : le pays est ruiné par des exactions continuelles, ses ressources sont souvent annulées ou du moins très affaiblies par l'esprit d'accaparement et de monopole qui enlève à ceux-là seuls auxquels le commerce est permis, le petit bénéfice qu'ils pourraient réaliser.

Les résultats du commerce de 1844 présentent, comme tous ceux qui les ont précédés, un fait général et constant, c'est la supériorité des importations anglaises sur les nôtres. Le chiffre des articles manufacturés anglais forme à lui seul plus du quart des importations générales; si même l'on distrait de celles-ci le chiffre spécial à Tunis, qui est de 287,150 fr., et dont la majeure partie consiste en tissus de laine exclusivement de fabrique africaine, la provenance anglaise atteint près de la moitié du total des importations.

La consommation des filés et cotonnades d'Angleterre est énorme dans tout l'Orient, et l'on ne saurait faire trop d'efforts pour contre-balancer la supériorité que les Anglais ont su acquérir pour ces articles comme pour beaucoup d'autres.

D'après les instructions délivrées, le 8 juillet 1783, par le gouvernement à M. de Bonneval, capitaine de vaisseau, notre commerce avec le Levant se montait, année commune, à 70 ou 80 millions, somme qui certainement ne dépasse pas celle de nos opérations actuelles avec ces

pays, mais qui, relativement au commerce des autres puissances, était très considérable : les opérations générales des nations Franques dans le Levant proprement dit, étaient alors évaluées à 100 millions de francs, dont 3/5 pour la France, 1/5 pour l'Angleterre et autant pour les autres pays. Aujourd'hui, les expéditions des fabriques de Liverpool, Manchester et Londres dans le Levant, peuvent s'élever à plus de 20 millions de francs. Avant la révolution grecque, leurs produits y étaient encore peu connus.

Ce succès tient principalement à ce que les fabricans anglais se sont parfaitement assujétis aux exigences et aux goûts des consommateurs Orientaux ; à ce qu'ils ont même fait, dans le principe, des sacrifices pour arriver au point où ils se trouvent aujourd'hui. Plus tard, l'habitude et les besoins des pays non-seulement ont réparé les pertes de la fabrique anglaise, mais encore lui ont assuré de grands bénéfices.

Ce n'est pas que nos articles soient inférieurs à ceux de l'Angleterre; loin de là, ils sont pour la plupart d'une qualité supérieure et d'une plus grande durée ; mais, dans le Levant, où l'on ne calcule que sur le présent, où la consommation n'est réglée que sur les besoins du jour, le bas prix séduit avant toute chose, et c'est l'avantage que le commerce anglais a cherché à s'assurer par tous les moyens possibles. Il a fait, pour le conserver, tout ce que la nécessité lui commandait.

Les échantillons qu'il envoie, soit de tissus, soit de quincaillerie, sont arrangés et numérotés avec soin dans un livret doré, orné de dessins aux couleurs éclatantes, le tout sur de beau papier glacé. Ses envois sont bien et dûment conditionnés, et l'emballage est solidement maintenu par des cercles de fer; le tout, enfin, flatte la vue. Ses commis voyageurs, en outre, se gardent bien de rebuter l'acheteur par des manières légères ou par des difficultés intempestives: avec eux tout est facile, tout se fait au gré du demandeur.

Les formes et les usages de l'administration locale, telle qu'elle est actuellement constituée dans la Régence, sont du reste un obstacle sérieux au développement des affaires. On dirait que les autorités cherchent à éloigner les négocians européens. A la moindre contestation, le Pacha renvoie l'affaire à Constantinople, ce qui entraîne des retards indéfinis.

Parfois, on l'a déjà dit, le commerce de Tripoli sort un peu de cet état de langueur; c'est lors de l'arrivée des caravanes. Mais celles-ci, craignant les droits exorbitans dont elles sont frappées, deviennent plus rares, moins importantes et se dirigent de préférence vers la Régence de Tunis. Celles qui fréquentent encore Tripoli sont les caravanes de Mourzouck et de Gadamès (1).

Notre commerce avec l'intérieur de l'Afrique n'est pas aussi actif qu'il pourrait l'être sur cette partie du littoral, où le voisinage de nos possessions d'Alger devra lui donner plus d'importance. Le pavillon national paraît à de trop rares intervalles à Tripoli, et nous semblons ainsi abandonner l'avantage aux marines d'Angleterre et de Toscane.

Les principaux articles qu'exporte Tripoli y arrivent en général de l'intérieur à dos de chameau. Tous les ans, aux mois de janvier et de février, il se fait une grande foire à Ghali, où tous les commerçans arabes se donnent rendez-vous. Là, arrivent du Soudan de riches caravanes qui mettent deux mois à faire le trajet ; d'autres viennent de Tom-

---

(1) Voir à ce sujet à la page 13.

bouktou en deux mois et demi. Après avoir échangé les produits de l'Afrique centrale contre ceux de l'Europe, elles se dirigent, les unes sur Gadamès à 20 ou 25 jours de distance, les autres sur Mourzouck qui n'en est qu'à 12 journées ; de là elles arrivent successivement à Tripoli.

Il y a, en outre, des caravanes qui, sans aller à Ghali, se rendent directement de Tombouktou à Fociat, qui en est à 40 jours de distance, et, de cette dernière ville, en trois semaines et demie de marche, à Gadamès, d'où elles viennent à Tripoli en quatorze ou quinze jours. Ces caravanes arrivent ordinairement chargées de *dents d'éléphant*, de *natron*, de *séné*, de *poudre d'or*, de *plumes d'autruche*, de *peaux* de bœuf sauvage et de tigre, etc., avec un nombre plus ou moins considérable d'*esclaves* des deux sexes.

Les productions de l'intérieur ou centre-africain sont des plus variées. Le Dâr-four, le Soudan surtout, se distinguent sous ce rapport; cette dernière contrée est une mine de richesses de toute espèce, et il est fâcheux que l'éloignement, les difficultés et les frais de transport ne nous permettent pas de recevoir tous ses produits : elle fournirait du *riz*, du *coton* en abondance, plusieurs sortes de *poivre*, beaucoup d'*épices* et de *drogues*, de l'*indigo* de fort bonne qualité, de la *cire* très belle, et un grand nombre d'autres objets dont on connaît à peine l'existence et qui pourraient offrir plus ou moins de profit au commerce. Voici quelques renseignemens sur certains articles d'importation au Dâr-four (Est du Soudan), que peut fournir l'industrie d'Europe.

Fil de laiton. — Il est acheté, au Dâr-four, par les personnes de haut rang. On le tourne ou on l'entrelace, en manière d'ornement, sur les hampes des lances. Les habitans de Faraougues excellent dans ce genre de travail. Le sultan et les principaux chefs du Dâr-four font venir de cette contrée les ouvriers les plus habiles pour faire orner et parer leurs lances.

Étain. — Il est également recherché; on en fabrique des anneaux qui servent de monnaies en certaines localités.

Aiguilles. — Elles se vendent très cher. Ainsi, dans plusieurs pays du Soudan, on achète un esclave pour un millier d'aiguilles.

Rasoirs. — Ils sont d'un débit facile et rapide, ceux que l'on fabrique au Soudan et au Dâr-four étant en mauvais acier, à tranchant dur, et d'un service pénible.

Sellerie, Armes blanches. — Les *selles* façon turque, avec couvertures feutrées qu'on place dessous, sont recherchées par les gens de distinction, qui seuls en font usage. Il en est de même des *étriers* à la mamelouk, dits aussi étriers à la turque, des *cuirasses* de mailles, des casques ou *tasses* en fer, et des *sabres* droits ou lattes, car il n'y a que le Sultan qui, au Dâr-four, porte le sabre courbé : les grands ne peuvent avoir que le sabre droit; du reste, ils y font monter au-dessus de la poignée, un pommeau en argent, quelquefois doré. Ce pommeau est sphérique et creux, et renferme toujours quelques cailloux qui, lorsqu'on agite le sabre, laissent entendre un cliquetis particulier. Chaque émir ou visir, à cheval, a toujours deux sabres, qui, attachés par le côté de la poignée à la tête de la selle, et par l'autre côté au dossier, passent tous deux sous la cuisse gauche du cavalier. Le sabre à pommeau en sphère d'argent est appelé *abou-toûmah* (à tête d'ail).

DU COMMERCE DE CARAVANE A TRIPOLI, EN 1846.—RÉCOLTE DE LA RÉGENCE.

On trouvera, ci-après, le relevé approximatif, en quantités et en valeurs, des marchandises apportées de l'intérieur de l'Afrique par les trois caravanes qui sont entrées dans la régence de Tripoli pendant le mois d'avril 1846.

Ces marchandises, consignées ou vendues en première main à des négocians juifs et arabes, étaient, à la date de la dépêche, l'objet de quelques expéditions par mer, que la douane du pays facilite, soit en accordant aux caravanistes et à leurs acquéreurs des délais pour le paiement des droits, soit en laissant passer en transit le principal article du commerce de caravane, c'est-à-dire les *esclaves*, pour lesquels les droits ne devront être acquittés qu'au lieu de leur destination définitive, en Turquie.

La liste de ces importations par caravanes offrirait sans doute une plus grande variété si les Européens pouvaient pénétrer plus facilement dans l'Afrique centrale, et si les habitudes commerciales de ce pays pouvaient être modifiées ; mais, quant à présent, ces importations se bornent à peu près à trois principaux articles, les *esclaves*, *l'ivoire* et *l'or*, dont voici les principales destinations :

A l'exception d'un petit nombre de noirs qui restent à Tripoli, les *esclaves* sont expédiés, journellement, par bateaux turcs, aux bazars de Constantinople et du Levant. Les *dents d'éléphant* sont achetées presque toutes pour Livourne, où l'on en forme des assortimens pour les entrepôts de France et d'Italie. Enfin, la presque totalité de *l'or* passe à Tunis, où il forme la contre-valeur des produits industriels que cette régence fournit à l'intérieur de l'Afrique.

Les places de Tripoli et de Bengasi, pauvres et mal approvisionnées, consomment peu et par conséquent achètent peu pour leur propre compte ; elles ne prennent part aux retours et aux échanges avec le Sud que pour des quantités assez limitées de *papier*, de *café*, de *cotonnades anglaises*, de *verroterie* et de *quincaillerie*.

On attendait encore, durant le mois de mai, trois autres caravanes, dont l'une apportant à Bengasi les présens du sultan du Ouaday ou Ouady pour les villes saintes. Les deux dernières, venant du Soudan par Mourzouck et Gadamès, étaient en route et devaient arriver par fractions à Tripoli même.

L'importance des arrivages de caravanes, en 1846, comparativement à ceux des années précédentes, est due aux penchans et aux résolutions personnels du prince qui règne actuellement au Ouady, ainsi qu'aux mesures prises à Tunis pour l'abolition du commerce des esclaves, lequel aurait reflué sur la régence de Tripoli. Le commerce local évalue à 2 millions de francs les marchandises (y compris l'*or* natif et en poudre) qui seront reçues de l'intérieur, en 1846, par les deux ports principaux de cette régence, Tripoli et Bengasi.

Le relevé suivant fait connaître la nature, les quantités et prix des marchandises importées par les trois premières caravanes dont il a été parlé plus haut.

MARCHANDISES IMPORTÉES.	QUANTITÉS.	PRIX moyen en piastres mahboubs.	VALEUR en piastres mahboubs valant 5 francs.	VALEUR en francs.	OBSERVATIONS.
Dents d'éléphant	478 cantaras de 50 kilogr. chacune	70 » »	33,460	167,300	La caravane de Bengasi, par suite des pertes qu'elle a subies dans son voyage, n'entre dans les quantités ci-contre que pour 100 cantaras de *dents d'éléphant*, 350 *noirs* et quelques articles de moindre importance. L'*or* appartient en totalité aux deux caravanes de Tripoli. Quelques parties de marchandises n'ont été accusées en Douane ni à l'une ni à l'autre destination.
Esclaves noirs	1,164 dont 500 femmes	65 » »	75,660	378,300	
Or brut et poudre d'or	3,000 onces	18 » »	54,000	270,000	
Séné	500 cantaras de 50 kilogr.	11 » »	5,500	27,500	
Cire jaune	50 id.	40 » »	2,000	10,000	
Peaux de bœuf et de buffle	3,500 pièces	2 » »	7,000	35,000	
Plumes d'autruche et articles divers	10 charges de 20 rotoli	» » »	2,500	12,500	
	TOTAUX		180,120	900,600	

Les arrivages des caravanes et l'aspect très favorable de la nouvelle récolte dans la Régence, font augurer pour 1846 des opérations commerciales plus fortes et plus lucratives que celles de l'année dernière. Des pluies abondantes sur tout le littoral ayant fait cesser les craintes qu'avait inspirées la sécheresse des mois d'hiver, on regarde aujourd'hui la subsistance des populations comme assurée. L'orge nouvelle paraît sur les marchés, et le prix de cette denrée, qui est de première nécessité pour les Arabes, a baissé, et, par suite, déterminé la cessation des importations étrangères. Les semailles ont été d'ailleurs plus considérables que de coutume. Le froment, qui se récolte un peu plus tard que l'orge, fournira, avec les bestiaux qui s'exportent par Bengasi, un nouvel aliment aux échanges. Enfin les oliviers, qui sont en fleurs, promettent aussi un produit riche et abondant à l'exportation. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'avec ces ressources et les apports des caravanes, la Régence de Tripoli pourra attirer et consommer plus d'articles européens qu'elle n'en reçoit ordinairement par les entrepôts de Malte et de Livourne. L'importance de ses approvisionnemens en ivoire et le bon marché de ses huiles éveilleront sans doute l'attention du commerce de Marseille.

IV.

COMMERCE

DE LA FRANCE AVEC LES ETATS BARBARESQUES EN 1843 ET 1844.

(D'après les Documens français (1).)

La valeur *officielle* de notre commerce direct avec les trois Etats de Maroc, Tunis et Tripoli, dont nos tableaux de Douanes présentent les opérations collectivement, s'était élevée en 1842 (importation et exportation réunies) à 11 millions 902,000 francs. — En 1843, elle atteignit le chiffre de 14 millions 477,000 francs pour se réduire, en 1844, à 11 millions 456,000. A part 1843, elle a peu varié durant ces dernières années : 12 millions d'échanges peuvent être considérés comme la moyenne annuelle de nos affaires directes avec les trois pays.

Sur 7 millions 78,000 francs de produits que la France a importés des Etats Barbaresques en 1844, il en est entré 5 millions 624,000 dans notre consommation. Sur 4 millions 378,000 francs, montant total de nos expéditions à ces mêmes pays, en la même année, notre sol et nos industries en avaient fourni pour 2 millions 644,000 fr.

En 1843, par suite d'un accroissement considérable dans les entrées d'*huile d'olive*, la valeur des apports généraux ayant été de 9 millions 797,000 francs, celle des mises en consommation s'était élevée à 7 millions 586,000 fr. Les exportations avaient donné 4 millions 681,000 francs au commerce *général*, et 2 millions 546,000 fr. au commerce *spécial*.

Voici de quelles marchandises se sont principalement composés nos échanges généraux avec les Etats Barbaresques, pendant les années ci-dessus :

IMPORTATIONS. (Commerce général.)	1843 Quantités.	1843 Valeur.	1844 Quantités.	1844 Valeur.
	kil.	fr.	kil.	fr.
Huile d'olive	7,428,000	5,942,000	4,371,000	3,497,000
Peaux brutes	1,041,000	2,341,000	—	1,887,000
Laines en masse (2)	469,000	811,000	942,000	1,292,000
Autres articles	—	703,000	—	402,000
TOTAUX		9,797,000		7,078,000

(1) Il est inutile d'ajouter que l'Algérie, aujourd'hui Colonie française, ne figure pas sous ce titre; il ne s'agit que de l'Empire de Maroc et des Régences de Tunis et Tripoli. Voir un résumé de ce même commerce, pour la période 1828 à 1842, dans l'Extrait précité, ETATS BARBARESQUES, L° 1, page 42 (livraison d'août 1844).

(2) Voir, pour notre importation spéciale des laines, le Tableau page 5.

EXPORTATIONS. (Commerce général.)	1843 Quantités.	1843 Valeur.	1844 Quantités.	1844 Valeur.
	kil.	fr.	kil.	fr.
Tissus.. de laine	37,753	1,016,000	40,052	1,081,000
Tissus.. de soie	1,864	278,000	2,017	320,000
Tissus.. de coton	8,238	207,000	10,962	254,000
Tissus.. de lin et chanvre	12,586	175,000	8,977	125,000
Sucre brut étranger	518,464	570,000	394,000	434,000
Soies écrues, gréges	1,748	79,000	3,627	165,000
Armes	23,875	152,000	29,000	162,000
Café	132,194	159,000	124,000	149,000
Peaux ouvrées	2,822	68,000	—	127,000
Bois de pin et de sapin	—	171,000	—	98,000
	gram.		gram.	
Or et argent tiré ou laminé	186,000	60,000	95,000	84,000
Orfévrerie et bijouterie	62,000	55,000	79,000	84,000
	kil.		kil.	
Indigo	5,000	94,000	4,000	77,000
Sucre raffiné	124,000	148,000	62,000	75,000
Poterie, verres et cristaux	—	109,000	—	74,000
Autres articles	—	1,340,000	—	1,071,000
Totaux		4,681,000		4,578,000

On voit par le relevé qui précède que, nonobstant l'affaiblissement, en 1844, de notre exportation totale, il y a eu progrès dans les envois de produits auxquels nos fabriques prennent part ou qu'elles effectuent seules, tels que *tissus de laine, peaux ouvrées, métaux* précieux ouvrés, etc. La diminution, au contraire, a surtout affecté les marchandises de provenance étrangère que la côte Barbaresque tire de nos entrepôts.

Le mouvement de la navigation entre les deux pays (entrée et sortie réunies) avait été, en 1843, de 222 navires et de 22,700 tonneaux. Le pavillon français y figurait pour 103 navires et 12,008 tonneaux.— En 1844, la valeur des marchandises transportées ayant été moindre, comme on l'a vu plus haut, le total des entrées et des sorties n'a été que de 128 navires jaugeant ensemble 14,031 tonneaux. Le nombre des bâtimens expédiés sur lest, lequel avait été de 36 l'année précédente, s'est réduit à 14.

Notre pavillon a couvert :

	Navires.			Tonneaux.
A l'entrée dans nos ports	56	chargés,	jaugeant	5,123
A la sortie de nos ports	16	id.,	id.	1,757
Ensemble	72	id.,	id.	6,880

En somme, dans l'intercourse de la France avec les Etats Barbaresques, la marine marchande de notre pays effectue au moins la moitié des transports.

Paris.—Imprimerie de Paul Dupont, Hôtel des Fermes.